

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/023

SEANCE DU 30 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

L' an deux mille vingt, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Date de la Convocation

24.06.2020

Date d'Affichage

07.07.2020

Objet de la Délibération

Compte Administratif 2019.

Budget Principal.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

Absents :

M. AITA procuration à M. TOUNTEVICH,

M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.

Secrétaire : Mme Garcia

Le Conseil Municipal, suite à la présentation de M. Fabrice Meyer, conseiller municipal délégué aux finances :

- examine le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal, dressé par Madame Fabienne Vitrice, Maire sortant, qui s'établit ainsi :

REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	4 724 245,70 €	2 398 538,10 €
TOTAL RECETTES	5 426 843,46 €	1 789 453,35€
RESULTAT de L'EXERCICE 2019	702 597,76 €	- 609 084,75 €
RESULTAT ANTERIEUR 2018	809 065,75 €	446 594,95 €
RESULTAT CUMULE	1 511 663,51 €	- 162 489,80 €
Résultat global de clôture Budget Principal		1 349 173,71 €
Reste à réaliser – report de crédits		41 884,54 €
Résultat global de clôture 2019 cumulé	1 511 663,51 €	- 204 374,34 €

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Approuve les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus :
 - . à l'unanimité pour la section de Fonctionnement,
 - . à la majorité pour la section d'Investissement (Pour 27, Contre 1 : T. Monfraix, Abstention 1 : P.Chong Kee).

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, Madame Vitrice s'est retirée au moment du vote.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

M. le Maire
Christophe Tountevich